



MINISTÈRE DES SPORTS, DE LA JEUNESSE,  
DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

Paris, le 22 JAN. 2013

**Commission d'examen des règlements  
fédéraux relatifs aux équipements sportifs**

*Le Président*

DS.B3/DM/044/

**AVIS n°2013-001**

La commission d'examen des règlements fédéraux relatifs aux équipements sportifs (CERFRES) s'est réunie le mardi 22 janvier 2013 au ministère des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative.

Au cours de cette réunion, la CERFRES a examiné le projet de « règlement relatif aux équipements sportifs » (boulodromes) présenté par la Fédération française de pétanque et jeu provençal (FFPJP),

- Vu les articles R. 142-2 et 3 du code du sport,
- Vu le projet de « règlement relatif aux équipements sportifs » (boulodromes) présenté par la FFPJP et sa notice d'impact, transmis par le ministère des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative le 3 janvier 2013,
- Entendu les représentants de la FFPJP,
- Entendu les membres de la CERFRES,

La commission d'examen des règlements fédéraux relatifs aux équipements sportifs formule l'avis suivant :

**Avis favorable à l'unanimité**

Noël de SAINT PULGENT